



Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2022
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Vingt et unième session

4-8 avril 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2022 du Conseil économique et social et de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année

Transformer les institutions et la gouvernance afin de construire en mieux pour l'avenir dans la perspective de 2030

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre au Comité d'experts de l'administration publique le document établi par les membres du Comité, Louis Meuleman et Geraldine Fraser-Moleketi, en collaboration avec Marta Acosta, Yamini Aiyar, Rolf Alter, Augustin Fosu, Paul Jackson, Aigul Kosherbayeva, Ronald Mendoza, Lamia Moubayed Bissat, Soonae Park, Carlos Santiso, Henry Sardaryan, David Sengeh, Sherifa Sherif, Lan Xue et Najat Zarrouk.

* E/C.16/2022/1.



Transformer les institutions et la gouvernance afin de construire en mieux pour l'avenir dans la perspective de 2030

Résumé

Le présent rapport doit offrir une base de discussion pour la contribution de fond du Comité d'experts sur l'administration publique à l'examen thématique du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et son examen approfondi des objectifs de développement durable 4, 5, 14, 15 et 17. Le rapport traite du même thème que celui de la session de 2022 du forum et du Conseil économique et social : « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Le rapport s'intéresse à l'évolution de la pandémie de COVID-19, aux enseignements que l'on peut en tirer et aux difficultés qu'elle pose ainsi qu'à ses conséquences sur la réalisation des objectifs 4, 5, 14 et 15 et sur la volonté de ne pas faire de laissés-pour-compte du point de vue de la gouvernance et de l'administration publique. Il se penche également sur les défis que présente le renforcement de l'État. Selon les auteurs, il est essentiel de mettre en place des institutions publiques efficaces et solides afin de réaliser les objectifs de développement durable et de construire en mieux pour l'avenir après la pandémie. Il convient également de prévoir les investissements nécessaires dans la fonction publique pour mettre les compétences et les valeurs à la hauteur des défis. Il est capital, et dans l'intérêt de toutes les nations, d'aider les pays en développement à améliorer la résilience et la souplesse de leurs économies, de leurs infrastructures matérielles et sociétales ainsi que de leurs institutions publiques pour lutter non seulement contre la COVID-19, mais aussi contre tout choc futur. La coopération mondiale et la solidarité sont, par conséquent, cruciales, et tous les pays devraient collaborer pour lutter contre le virus et garantir une distribution équitable des vaccins, tout en veillant à ce que personne ni aucun pays ne soit laissé de côté.

Les auteurs concluent le rapport par un ensemble de recommandations et de messages clés, qui pourraient être repris dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du forum politique de haut niveau de 2022.

I. Introduction

1. Alors que la population mondiale a triplé au cours des 70 dernières années, l'humanité n'a toujours pas trouvé de solutions à des problèmes tels que les maladies, la faim, les inégalités, la perte de la biodiversité et les effets du changement climatique. Par exemple, la pandémie que nous connaissons a provoqué la mort de millions de personnes, a eu des conséquences humaines et économiques dévastatrices, et a donné lieu à des mesures de relèvement qui ont souvent été inégales, peu équitables et insuffisamment axées sur le développement durable. La pandémie met en péril des décennies de progrès en matière de développement, freine la transition urgente vers des économies plus vertes et plus inclusives, et retarde ou empêche la réalisation des objectifs de développement durable¹.

2. La pandémie a également permis de souligner l'importance cruciale de l'administration publique comme bastion de la démocratie et des valeurs axées sur l'être humain : elle privilégie l'action et peut être utile au relèvement durable après la pandémie et à la réalisation des objectifs de développement durable. Au moment où la société reconstruit en mieux ou construit en mieux pour l'avenir, il faut s'intéresser de nouveau à ce que peut offrir l'administration publique, car c'est une science et un système de valeurs qui fait primer l'intérêt général et le service des personnes.

3. L'un des rôles fondamentaux de la gouvernance et de l'administration publiques consiste à fixer les règles du jeu pour le fonctionnement de la société et de l'économie au moyen de la législation, de la réglementation et de l'attribution de ressources et de dispenses précieuses afin de garantir la fourniture des services nécessaires conformément aux besoins des personnes et des groupes cibles ainsi que de tenir les pouvoirs publics et les organisations responsables.

4. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en relief le rôle fondamental des institutions publiques dans la fourniture des services publics essentiels à ceux qui en ont le plus besoin. Les faiblesses institutionnelles qui existaient déjà avant la pandémie se sont aggravées et multipliées pendant la crise, et ce sont les femmes et les groupes vulnérables qui, trop souvent, sont laissés de côté. Nous avons besoin d'institutions souples, compétentes et expertes, qui adoptent dans la pratique des approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et qui consultent tous les niveaux de gouvernement et toutes les parties prenantes concernées, tout en agissant d'une façon cohérente et cohésive. Les alliances stratégiques et les collaborations actives mettant en jeu toutes les composantes de la société, y compris les jeunes, et encourageant l'inclusion et la participation sont essentielles.

5. Il apparaît clairement que l'efficacité des institutions, en particulier de celles qui soutiennent une meilleure inclusion, la bonne gouvernance, la confiance dans le secteur public et la cohésion sociale, joue un rôle important dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, d'autant plus que, cinq ans après l'adoption dudit programme, les problèmes de gouvernance restent un sujet de préoccupation majeur². Il sera primordial, au moment où les pays envisagent leurs politiques, mettent en place des dispositifs institutionnels, conçoivent des outils et allouent les ressources, de tenir compte des besoins de la majorité de la population plutôt que de se concentrer uniquement sur les exigences et les inquiétudes d'une élite minoritaire mais puissante

¹ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport mondial sur le secteur public 2021* (publication des Nations Unies, 2021).

de la société. La marginalisation, la discrimination, les inégalités et l'exclusion de certains groupes de la population continuent de constituer des risques élevés pour les systèmes de gouvernement.

6. L'administration publique est constituée de services publics efficaces, de protection sociale, d'inclusion et d'égalité des chances. La pandémie a confirmé que de nombreuses années à se concentrer sur l'efficacité plutôt que sur l'efficacités ont entamé la capacité de l'administration publique dans de nombreux pays à fournir les services nécessaires. En ce qui concerne la politique en matière de réaction en cas de crise, des services publics efficaces favorisent également la confiance et la cohésion sociale, qui sont des facteurs extrêmement importants pour améliorer l'efficacité de la gestion de la pandémie. Les pays doivent tenir compte de tous ces aspects lorsqu'ils luttent contre la pandémie de COVID-19 et s'en relèvent, et qu'ils s'attellent à la réalisation des objectifs de développement durable sans exclusive.

7. Réaliser les objectifs de développement durable représente une tâche complexe qui mobilise plusieurs secteurs, différents niveaux et divers acteurs. Les 11 principes de gouvernance efficaces au service du développement durable du Comité d'experts de l'administration publique ont fait leurs preuves comme source fiable d'inspiration et d'orientation pour les pays, et il faut continuer à encourager leur application.

8. Le Comité place au centre de ses préoccupations certains éléments clés des objectifs 16 et 17 tout en restant particulièrement attentif au caractère transversal de tous les objectifs. Pour cette raison, les analyses et les recommandations concernant ces deux objectifs favorables à la gouvernance ne sont pas présentées de manière distincte, mais de façon intégrée sur l'ensemble du présent rapport.

II. Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable examinés en 2022 du point de vue de la gouvernance et de l'administration publique

A. Mettre en place des institutions efficaces pour garantir une éducation de qualité

9. Avant la pandémie de COVID-19 déjà, le monde était mal parti pour atteindre les cibles en matière de lecture et de calcul, et les taux de fréquentation scolaire et d'achèvement n'étaient toujours pas suffisants dans de nombreuses régions. Dans certaines d'entre elles, l'accès à l'éducation s'est heurté à des niveaux élevés de pauvreté, à des conflits armés et, dans certains cas, à l'extrémisme, à l'inégalité des sexes et à d'autres difficultés, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'enfants non scolarisés. Pour atteindre l'objectif 4, il faudra notamment pouvoir s'appuyer sur des institutions efficaces encourageant une éducation de qualité élevée, ce qui suppose, plus spécifiquement, de développer de manière adaptée les compétences, de mettre en place l'égalité des sexes et de fournir des infrastructures scolaires adaptées, des équipements, des ressources et du matériel pédagogiques, des bourses d'études et des enseignants.

10. Même si les progrès dans l'éducation étaient, avant la pandémie de COVID-19, déjà trop lents pour pouvoir atteindre l'objectif 4 d'ici à 2030, certaines régions avaient néanmoins réalisé des avancées intéressantes dans l'enseignement primaire universel. En Afrique subsaharienne, par exemple, le taux de scolarisation était passé

de 62 % 1990 à 78 % en 2012³. Cela dit, la région continue à détenir le record d'enfants non scolarisés dans le monde.

11. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve les systèmes d'enseignement supérieur à travers le monde et a réduit l'accès équitable à l'éducation pour tous, en particulier dans les pays en développement, à cause du fossé numérique. Elle a éprouvé la résilience des systèmes éducatifs et a forcé de nombreux pays à passer à l'apprentissage à distance. Celui-ci n'a néanmoins pas toujours été possible dans tous les pays en raison de l'absence de connectivité numérique, de l'accès inégal aux plateformes d'apprentissage en ligne, et de la disponibilité limitée ou nulle des appareils numériques dans les ménages à faibles revenus. Pour toutes ces raisons, la crise a considérablement augmenté l'inégalité dans l'éducation, ce qui représente un grave retour en arrière et menace sérieusement de creuser le fossé éducatif.

12. La pandémie de COVID-19 a obligé les écoles et les universités à repenser la façon dont elles fournissent un accès à tous les étudiants et dont elles veillent à ne pas faire de laissés-pour-compte. Les universités en Afrique ont ainsi mis en place des centres de soins et des centres de vaccination contre la COVID-19, et encouragé la production locale d'équipements de protection individuelle et de solutions de ventilation. Il convient également de souligner la collaboration active des institutions d'enseignement supérieur sur tout le continent avec les sociétés locales de communication pour accélérer le passage à l'apprentissage en ligne. Enfin, des partenariats ont été conclus pour profiter du soutien de la société civile, du secteur privé et des communautés.

13. En Amérique latine, seuls 25 % des ménages pauvres disposent d'une connexion à Internet et d'un appareil mobile, et 44 % des écoles ne sont pas connectées. Par conséquent, 32 millions d'enfants de 5 à 12 ans (soit 46 % de cette classe d'âge) ne peuvent pas passer à l'apprentissage en ligne. Certains pays, comme la Bolivie, ont donc dû suspendre tout enseignement, car ils ne pouvaient pas continuer de le dispenser en ligne.

14. L'un des indicateurs d'une éducation de qualité est le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Selon les données ventilées par sexe concernant ce taux en Afrique subsaharienne, il y a eu, entre 2016 et 2020, invariablement un peu moins de femmes inscrites dans l'enseignement supérieur. À l'échelle mondiale, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, hommes et femmes confondus, est beaucoup plus bas en Afrique subsaharienne que n'importe où ailleurs.

15. L'Afrique du Sud a réalisé d'importants progrès en matière d'éducation, notamment grâce à sa législation sur la gratuité de l'école primaire pour les 40 % les plus pauvres de la population⁴. Malgré ces mesures pour réduire les inégalités dans le domaine de l'éducation, la qualité de celle-ci continue de varier fortement. On considère que le système éducatif est constitué, en réalité, de deux sous-systèmes fonctionnant indépendamment l'un de l'autre et reproduisant le système d'apartheid où les enfants blancs fréquentaient d'autres écoles que les enfants de couleur⁵.

16. Le système éducatif au Zimbabwe continue de figurer parmi les meilleurs en Afrique en dépit d'une longue crise économique aux conséquences de grande ampleur. Lorsqu'il a acquis son indépendance, en 1980, le pays a mis en place l'enseignement primaire et secondaire obligatoire et gratuit. Cependant, le financement public des

³ Lerato Mogoatlhe, « What does universal quality education really mean for sub-Saharan Africa? », *Global Citizen*, 4 mars 2020.

⁴ Consortium for Research on Educational Access, Transitions and Equity, « Educational access in South Africa », *Country Policy Brief*, mars 2008.

⁵ Brahm Fleisch, *Primary Education in Crisis: Why South African Schoolchildren Underachieve in Reading and Mathematics*, Juta & Company, Cape Town, 2008.

écoles est désormais inadapté et, à cause de la situation économique qui prévaut au Zimbabwe depuis dix ans, certains parents n'ont pas pu envoyer leurs enfants à l'école. En outre, le manque de motivation des enseignants, en raison de la modicité des salaires, fait peser une autre menace sérieuse sur ce système éducatif⁶.

17. Au Kenya, le Gouvernement a mis en place une politique de gratuité de l'enseignement primaire, qui a permis, en 2003, d'augmenter le taux de scolarisation sur l'ensemble du pays. En 2018, la Banque mondiale plaçait le Kenya au premier rang des pays africains pour les résultats en matière d'éducation⁷. En 2007, le Gouvernement kényan a annoncé le lancement d'un projet intitulé « Kenya Vision 2030 », qui cherche à instaurer une éducation de qualité élevée et compétitive sur le plan mondial pour le développement durable d'ici à 2030. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation au Kenya, une initiative mondiale intitulée « Écoles amies des enfants » a été mise en place dans le pays⁸. Malgré tous ces efforts, les conditions d'apprentissage et les résultats pour les enfants restent, dans l'ensemble, insatisfaisants⁹.

18. En Asie, plusieurs pays, dont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka, ont ouvert des écoles amies des enfants.

19. Le système éducatif à Singapour est considéré comme l'un des meilleurs du monde par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Sri Lanka affiche le taux d'alphabétisation des jeunes le plus élevé de l'Asie du Sud, avec 98,7 %. La politique du Gouvernement sri-lankais consiste à proposer une éducation gratuite depuis le début du cycle primaire jusqu'au premier degré de l'université. Certaines difficultés fondamentales demeurent cependant, comme l'impossibilité d'accéder à une éducation de qualité élevée, un déficit d'enseignants correctement formés et un manque de financement public pour l'éducation.

20. Au Bangladesh, tous les citoyens doivent suivre 10 années d'éducation obligatoire. L'éducation primaire et secondaire est prise en charge par l'État et gratuite dans les écoles publiques. Le pays a presque atteint la scolarisation universelle dans le primaire avec un taux net d'environ 90 % des enfants de cette classe d'âge inscrits à l'école. Cependant, la qualité de l'éducation dispensée au Bangladesh reste peu élevée. En outre, il existe toujours des obstacles importants à l'accès à l'éducation pour les enfants marginalisés et exclus, qui constituent le groupe le plus susceptible d'obtenir de faibles résultats scolaires et d'abandonner les études, tant au niveau primaire que secondaire.

21. Depuis 2007, l'Inde a réalisé d'importants progrès en matière d'éducation, avec un taux global de scolarisation de plus de 95 % pour les enfants du primaire. Toutefois, des études ont montré que l'accès à l'école n'est pas synonyme de qualité de l'apprentissage. L'Inde est l'un des pays où les écoles ont été fermées le plus longtemps au monde pour cause de pandémie, avec parfois plus de 600 jours de fermeture, ce qui a de graves conséquences sur l'éducation et l'apprentissage. De plus, une importante partie de la population indienne n'a pas accès à l'enseignement en ligne. Selon une récente étude portant sur plus de 1 400 foyers défavorisés, seuls 8 %

⁶ Voir <https://www.zw.undp.org/content/zimbabwe/en/home/post-2015/mdgoverview/overview/mdg2.html>.

⁷ Kat Pattillo, « How Kenya became the strongest education system in Africa: 10 little-known moments that shaped history – from Kikuyu boycotts to Alliance, the Airlifts, Mau and M-Pesa », EdWell, 6 août 2020.

⁸ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Child-Friendly Schools Manual*, New York, 2009.

⁹ Australian Council for Educational Research Centre for Global Education Monitoring, « Uwezo: Monitoring children's competencies in East Africa », Assessment Series n° 7, novembre 2014.

des étudiants dans les zones rurales et 24 % dans les zones urbaines disposaient d'un tel accès. Il faudra réduire les écarts provoqués par la pandémie et renforcer les systèmes scolaires afin de relever les défis à long terme. Cela suppose d'évaluer les performances sur la base des résultats scolaires plutôt que des ressources allouées, et d'encourager la décentralisation de la gestion des écoles de façon à ce que les enseignants et les directeurs d'établissement puissent mieux adapter le fonctionnement de leur école à ses besoins.

B. Mettre en place des institutions efficaces pour parvenir à l'égalité des sexes

22. Les inégalités de genre ainsi que la violence et la discrimination contre les femmes restent des défis majeurs. En outre, le changement climatique et les catastrophes naturelles, de même que les conflits, les migrations et les guerres, continuent de toucher plus gravement les femmes et les enfants.

23. Un conflit exacerbe souvent les inégalités de genre et la violence contre les femmes. La pauvreté, qui recoupe et renforce souvent l'inégalité de genre, constitue également un facteur de risque dans les violences faites aux femmes. Diverses solutions s'appuyant sur le microfinancement et d'autres mesures d'émancipation économique ont été mises en place pour tenter de réduire ce risque. La forme de violence directement liée à la pandémie de COVID-19 la plus fréquemment signalée et en augmentation constante est la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui sévit souvent en période de confinement.

24. Les efforts pour atteindre l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) au moyen de la prise en compte systématique du genre donnent des résultats moins satisfaisants que prévu. La raison principale en est la faiblesse, dans plusieurs pays, des institutions, dont la capacité est limitée pour mettre en œuvre cette prise en compte.

25. Il est possible d'évaluer la prise en compte systématique du genre grâce, notamment, au taux d'activité des hommes et des femmes, qui révèle d'importantes disparités dans le monde et souligne les échecs institutionnels à cet égard¹⁰. Les taux d'activité des femmes pour la période comprise entre 2015 et 2021 sont systématiquement inférieurs à ceux des hommes, et ce, malgré les politiques de lutte contre l'inégalité des sexes mises en œuvre à travers le monde.

26. Même si le continent africain affiche de bons résultats globaux en ce qui concerne l'égalité de genre au travail, avec un taux d'activité des femmes supérieur à la moyenne mondiale, la majorité des Africaines travaillent dans le secteur informel et n'ont pas encore pu accéder à des emplois mieux rémunérés et de qualité ainsi qu'à des postes de direction¹¹. Malgré les progrès remarquables réalisés en matière de participation des femmes à l'élaboration des politiques, l'Afrique n'a pas encore atteint la cible des 50 % de parité hommes-femmes définie dans les objectifs de développement durable¹².

27. C'est l'Afrique du Sud qui obtient le meilleur score de parité hommes-femmes : 0,76¹³. Sa Constitution consacre les droits à l'égalité, à l'égale protection et au bénéfice de la loi ainsi qu'à la non-discrimination. Le Plan de développement

¹⁰ Prévisions de l'Organisation internationale du Travail, 2020.

¹¹ McKinsey Global Institute, *The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Africa*, McKinsey & Company, novembre 2019.

¹² Hanan Morsy, « Mainstreaming gender in African policymaking: ensuring no voice is unheard », Groupe de la Banque africaine de développement, 24 novembre 2019.

¹³ McKinsey Global Institute, *The Power of Parity*.

national 2030 du pays, adopté en 2012, désigne les femmes comme le groupe le plus touché par l'inégalité, la pauvreté et le chômage. En 2014, un ministère des affaires féminines a été créé pour promouvoir l'égalité entre les sexes par des initiatives de contrôle, de promotion, de surveillance et d'évaluation¹⁴.

28. Malgré les efforts du Botswana pour parvenir à l'égalité des sexes, des obstacles freinent sa progression vers ce but : les pratiques culturelles qui perpétuent la violence fondée sur le genre, une trop faible représentation des femmes dans le processus de prise de décision, la pauvreté des foyers dirigés par des femmes et la législation qui favorise les hommes au détriment des femmes, comme dans le droit des successions. En 2012, le taux de femmes occupant un poste de décideur s'élevait à 20,6 % au niveau de la gouvernance locale et à 30,6 % dans les quatre partis politiques du pays¹⁵.

29. Au Zimbabwe, bien que le nombre de femmes entrées sur le marché du travail et occupant des fonctions publiques ait augmenté, il existe toujours de fortes inégalités dans certaines régions où les femmes se voient systématiquement dénier les mêmes droits que les hommes en matière de travail. Les soins et travaux domestiques non rémunérés, accomplis majoritairement par des femmes, et la discrimination dont elles sont victimes dans la fonction publique constituent toujours des obstacles majeurs à l'égalité entre les sexes. Les femmes gagnent seulement 77 % de ce que gagnent les hommes pour le même travail. En 2018, seuls 24 % des membres du Parlement national étaient des femmes¹⁶.

30. Au Kenya, la nouvelle Constitution de 2010 prohibe que deux tiers des sièges de l'Assemblée nationale soient détenus par des personnes du même sexe. En 2020, les femmes occupaient 21,8 % des sièges, une nette amélioration par rapport à la proportion de femmes dans le parlement précédent, mais moins que le tiers prévu de représentation¹⁷.

31. En Amérique latine, toutes les femmes n'ont pas profité des progrès en matière d'égalité des sexes. D'après une étude de la Banque mondiale, les salaires des femmes, en 2010, équivalaient à 71 % de ceux des hommes. Les femmes d'origine africaine et autochtone continuent d'être désavantagées.

32. Au Brésil, la différence de taux d'activité entre les hommes et les femmes a peu évolué au cours des dix dernières années, et les femmes continuent d'être employées dans des domaines affichant une croissance et des salaires moindres. De plus, la représentation des femmes en politique reste limitée¹⁸.

33. L'indice d'inégalité de genre (IIG) mesure les inégalités fondées sur le genre dans trois domaines : la santé reproductive, l'autonomisation et l'activité économique. En 2019, le Mexique affichait un IIG de 0,322, ce qui le plaçait à la

¹⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Afrique du Sud, « Gender equality and women empowerment » (s. d.). Consultable à l'adresse suivante : https://www.za.undp.org/content/south_africa/en/home/operations/projects/womens_empowerment/gender-equality-and-women-empowerment--.html.

¹⁵ PNUD, Botswana, « Mainstreaming gender in policies in Botswana » (s. d.). Consultable à l'adresse suivante : https://www.bw.undp.org/content/botswana/en/home/operations/projects/democratic_governance/mainstreaming-gender-in-policies-in-botswana.html.

¹⁶ PNUD, Zimbabwe, « Sustainable development that leaves no one behind » (s. d.). Consultable à l'adresse suivante : <https://www.zw.undp.org/content/zimbabwe/en/home/sustainable-development.html>.

¹⁷ Base de données Statista, « Proportion of seats held by women in the national parliament of Kenya from 2000 to 2020 ». Consultable à l'adresse suivante : <https://www.statista.com/statistics/1248316/proportion-of-seats-held-by-women-in-kenya-national-parliament> (consulté le 21 janvier 2022).

¹⁸ Banque mondiale, « What does it mean to be a woman in Brazil? The answer will surprise you », 8 mars 2017.

71^e place sur 162 pays¹⁹. Au total, 48,4 % des sièges parlementaires étaient détenus par des femmes. La participation des femmes au marché du travail s'élevait à 44,2 %, contre 78,5 % pour les hommes.

34. Au Maroc, en 2020, 90,5 % des filles âgées de 15 à 17 ans dans les zones urbaines et 39,2 % des filles du même âge dans les zones rurales étaient scolarisées, contre 56,3 % et 6,1 %, respectivement, en 2000. Les femmes occupent plus de 30 % des postes de prise de décision et de direction au Parlement, dans le Gouvernement et dans les systèmes de gouvernance locale.

C. Mettre en place des institutions efficaces pour protéger la vie aquatique et la vie terrestre en tenant compte des liens indissociables avec la lutte contre les changements climatiques

35. La crise climatique continue, de manière générale, de sévir avec la même vigueur, et les écosystèmes sont toujours aussi menacés par les activités humaines. Cela entraîne une augmentation des émissions de CO₂, la perte d'habitat et de biodiversité, la pollution et la dégradation à un rythme alarmant, avec des conséquences profondes pour la survie et le bien-être de l'humanité²⁰. Les progrès dans la lutte contre les changements climatiques (objectif 13) et dans la protection et la conservation des ressources et des écosystèmes marins et terrestres (objectifs 14 et 15) sont insuffisants, voire, dans certains cas, en stagnation ou en déclin, selon les régions²¹.

36. Les pays qui se trouvent dans des situations spéciales, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits états insulaires en développement et les communautés côtières, sont particulièrement touchés. La réduction de la biodiversité et des ressources naturelles met, par exemple, en péril leurs moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

37. Il est, par conséquent, crucial pour des institutions et des décideurs politiques efficaces de mettre en œuvre des réformes audacieuses dès maintenant. L'une des difficultés tient au fait que la majorité des indicateurs pour l'objectif 13, sur la lutte contre les changements climatiques, et l'objectif 16, sur les institutions efficaces, appartiennent à la catégorie II de la classification par catégories des objectifs, ce qui signifie que les pays ne produisent pas régulièrement des données en la matière. Il reste à concevoir des instruments de mesure efficaces, qui permettront de rendre compte des complexités de l'évaluation des écosystèmes. Un autre obstacle à la transition est l'insuffisance du financement. Il est possible de trouver une solution à certaines difficultés institutionnelles en définissant les priorités stratégiques des mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques, qui peuvent faciliter l'échange des connaissances, dynamiser les partenariats et mobiliser de nouveaux fonds. Il faudra, pour ce faire, renforcer les capacités dans le secteur public et s'assurer que les arrangements systémiques des composants nécessaires à l'évaluation et à l'action sont reliés et fonctionnent avec la rapidité et l'efficacité nécessaires.

¹⁹ PNUD, « La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène », note d'information à l'attention des pays concernant le *Rapport sur le développement humain 2020* : Mexique (2020).

²⁰ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021*.

²¹ Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, *Le Futur c'est maintenant : la science au service du développement durable, Rapport mondial sur le développement durable 2019* (Nations Unies, New York, 2020).

III. Le principe consistant à ne laisser personne de côté dans le contexte de la COVID-19 et dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 : évaluation de la situation

A. Ne laisser personne de côté

38. La pandémie de COVID-19 a nettement ralenti les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, dont le but est de créer un avenir meilleur et plus durable pour tous d'ici à 2030. Pour que le monde puisse se relever et reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, les efforts de la communauté internationale ne devraient laisser personne ni aucun pays de côté. Il convient de prendre des mesures urgentes afin d'éviter que les inégalités existantes ne se creusent davantage, notamment l'écart entre les pays riches, qui disposent d'un accès généralisé aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements, et les pays pauvres, qui éprouvent toujours des difficultés à vacciner leurs soignants de première ligne.

39. Ne laisser personne, ni aucun pays, de côté et la non-discrimination sont deux principes fondamentaux, dans la rubrique « inclusion », d'une gouvernance efficace, comme l'a formulé le Comité et adopté le Conseil économique et social en 2018. Pour certains pays comme l'Afrique du Sud, l'ambition de ne laisser personne de côté a un fondement juridique.

40. Afin de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, il est important que les pays mettent en place des institutions efficaces capables de réaliser les objectifs en mettant en place, par exemple, des politiques qui suscitent une distribution plus juste des revenus, en garantissant un accès plus équitable aux services de l'administration publique, en renforçant le secteur de la santé publique, en promouvant l'égalité entre les sexes et en rendant possible une éducation de qualité élevée. La pandémie de COVID-19 a notamment provoqué une brusque augmentation des taux de chômage, dont les familles à faibles revenus ont surtout fait les frais, ce qui a entraîné une demande de filets de sécurité sociale adaptatifs. Cela montre combien il est important de mettre en place des systèmes de protection sociale universelle pour tous les membres de la société.

41. La pandémie a également encouragé certains gouvernements à mettre en œuvre des mécanismes innovants de gouvernance, dont les instruments de suivi des politiques en matière de lutte contre la COVID-19. L'instrument de suivi utilisé par l'Égypte est un tableau de bord où figurent les initiatives du pays pour lutter contre la pandémie et s'en relever. Cependant, la pandémie a également mis en lumière un déséquilibre sur les moyens dont disposent les nations pour la combattre et endiguer sa menace. En effet, ce sont les pays qui sont déjà les plus vulnérables qui ont tendance à en souffrir le plus et sont laissés pour compte. Des différences énormes ont été observées dans la capacité des pays à mettre en œuvre les ensembles de mesures destinées à atténuer l'impact de la pandémie sur la société et à protéger les travailleurs, notamment en luttant contre l'inadéquation des compétences, en encourageant la création d'emplois et en permettant aux chômeurs de trouver plus rapidement un nouvel emploi. Il convient donc de reporter son attention sur les personnes, ainsi que leur bien-être et leur potentiel, au moyen d'une coopération régionale et internationale²².

42. L'apparition de nouveaux variants (Delta et Omicron), tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et les restrictions ou les interdictions en matière de voyage que cela a entraînées ont un peu plus perturbé l'activité

²² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Combating COVID-19 and ensuring no one is left behind », 12 juillet 2021.

économique, forçant les marchés financiers et de l'emploi à réagir, ce qui a rendu la reconstruction après la pandémie plus difficile encore. La pandémie a eu un effet transformateur sur les marchés du travail, et les économies doivent s'adapter à cette nouvelle situation.

43. Les pays en développement ont été particulièrement touchés, notamment quand les restrictions ou les interdictions en matière de voyage ont été imposées par les pays développés. Ces mesures ont d'ailleurs été parfois perçues comme discriminatoires ou partiales. Même si les restrictions aux déplacements peuvent constituer un bon moyen de ralentir la propagation des nouveaux variants du virus, elles ne devraient pas être discriminatoires ou répondre à d'autres motifs, comme des raisons économiques et politiques, que des critères strictement sanitaires. Pour que le virus disparaisse, il doit être éliminé sur l'ensemble de la planète. En bref, le contrôle de la propagation du virus (et de ses nouveaux variants) ainsi qu'une gestion plus efficace de la pandémie sur des juridictions économiquement intégrées peuvent être considérés comme des biens publics mondiaux dont la production dépend du maillon faible. En effet, même les pays les plus performants subiront les conséquences des progrès insuffisants des pays qui sont laissés de côté.

44. La lutte contre la pandémie de COVID-19 nécessite un niveau de coopération et de collaboration entièrement nouveau entre les pouvoirs publics et les citoyens sur tous les aspects de la gouvernance et de la société afin de mettre en place la distanciation physique et les autres mesures apparentées²³. La nécessité d'une réponse et de solutions coordonnées aux problèmes devrait transcender les situations individuelles. Il faut repenser les interventions à travers le prisme du développement mondial où les frontières entre pays développés et pays en développement s'estompent de plus en plus²⁴. Par conséquent, il est crucial, si l'on veut résoudre cette crise, de décloisonner la façon dont on conçoit les stratégies de lutte contre la pandémie et de relèvement.

45. Le déroulement de cette pandémie, avec l'apparition successive de nouveaux variants dans les pays développés et dans les pays en développement, et les inégalités dans l'accès aux vaccins tendent à souligner le besoin d'une meilleure gouvernance dans la gestion de la lutte contre le virus ainsi que dans la fourniture et la distribution des vaccins. En Afrique, le taux de vaccination est faible, voire insuffisant, en raison notamment du manque d'accès aux vaccins. En avril 2021, moins de 2 % de la population africaine avaient été vaccinés. À l'inverse, plus de 40 % de la population des États-Unis d'Amérique et plus de 20 % de la population européenne avaient reçu au moins une dose du vaccin. Ce déséquilibre nous rappelle qu'il faut que les pays renforcent leur collaboration et travaillent ensemble pour reconstruire en mieux après la pandémie tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme 2030. L'égalité d'accès aux vaccins donne l'exemple d'une stratégie mondiale idéale pour maximiser la collaboration visant à honorer la promesse de ne laisser personne de côté.

46. La crise de la COVID-19 a accéléré la transformation numérique des gouvernements, qui s'est révélée cruciale pour continuer à fournir les services essentiels et à y accéder. Toutefois, le risque d'un creusement du fossé numérique dans les pays et entre eux a également augmenté ainsi que le risque d'exclusion numérique des groupes vulnérables qui en découle. Pour honorer le principe consistant à ne laisser personne de côté à l'ère numérique, il faut veiller à ce que la transition numérique soit inclusive, équitable et juste. Afin de conserver la confiance dans les pouvoirs publics à l'ère numérique, les processus de la transformation

²³ World Bank, « Governance and institutions COVID-19 response resources » (s. d.).

²⁴ Rory Horner, « Towards a new paradigm of global development? Beyond the limits of international development », *Progress in Human Geography*, vol. 44, n° 3, 19 mars 2019.

numérique doivent être axés sur l'être humain et représentatifs des réalités sociales, en particulier dans les pays en développement, et remédier à certains des problèmes les plus urgents des institutions publiques, en particulier la corruption. Cela suppose également de consacrer les droits numériques relatifs à l'utilisation éthique et responsable des technologies de rupture afin d'améliorer la vie des gens.

47. Il est nécessaire de réaliser des investissements supplémentaires dans la santé, l'éducation et les autres services publics de base. L'aggravation des inégalités et l'augmentation de la dette publique vont contraindre les pays à faire preuve d'innovation pour obtenir les ressources nécessaires. Dans ce contexte, il est important de trouver le juste milieu entre garantir la sécurité sanitaire, d'un côté, et maintenir et soutenir l'activité économique, de l'autre.

B. Réflexions sur le renforcement de l'État

48. L'objectif 16 vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Cet objectif doit être poursuivi grâce à l'édification d'États viables. Le renforcement de l'État est un processus extrêmement long et difficile, plus encore dans un contexte de très forte demande de services publics, comme c'est le cas lors d'une pandémie ou d'une catastrophe naturelle. Les États ne sont pas tous les mêmes et ne se ressemblent pas. Pour parvenir à les renforcer, ce qui n'est pas une tâche facile, il faut notamment tenir compte de la volonté politique du pays et des structures, des cultures et des traditions nationales, telles que la prise de décision collective avec la participation des responsables religieux et locaux.

49. L'administration publique et la gouvernance des institutions publiques sont plus complexes et problématiques dans les pays touchés par un conflit, car la plupart d'entre eux ne peuvent s'appuyer que sur une faible gouvernance, des institutions incomplètes ou de mauvaise qualité et une souveraineté contestée ou mise à mal par un conflit violent. Ils doivent, en outre, composer avec la méfiance vis-à-vis du gouvernement, car celui-ci, trop souvent, ne parvient pas à fournir des services de bonne qualité, en particulier ceux qui ont trait à l'éducation et à la santé, qui sont pourtant les services publics qui comptent le plus pour la population.

50. Il a été démontré que l'administration publique et les pouvoirs publics sont deux éléments essentiels de la gestion des conflits et de la violence, y compris pendant la pandémie de COVID-19. Il n'en reste pas moins que certains gouvernements ont profité de celle-ci pour mettre en place des institutions chargées de la sécurité de plus en plus répressives, qui représentent un risque accru de violence pour la population, en particulier les groupes marginalisés.

51. Les éléments suivants semblent généralement importants pour permettre l'édification d'États solides : élaborer une stratégie et des objectifs généraux cohérents qui ne changent pas au fil du temps ; juger correctement de la durée nécessaire pour édifier les institutions ; éviter de mettre en œuvre en priorité des programmes à court terme qui nécessitent des dépenses importantes, car cela peut favoriser la corruption au détriment de l'efficacité ; trouver des moyens susceptibles d'encourager la lutte contre la corruption ; mettre en place des institutions efficaces ; maintenir en vigueur les politiques et les pratiques ; comprendre l'environnement politique local ; et garantir la paix et la sécurité.

52. Une importante leçon à retenir est de ne pas dépenser la majeure partie des ressources dans l'armement, les conflits ou les forces armées, mais dans les activités liées au développement. Pour que les institutions fonctionnent correctement, des

changements fondamentaux sur l'ensemble de la société sont nécessaires et doivent être opérés en définissant clairement l'accès au pouvoir et à l'autorité étatiques ainsi que la distribution des ressources. L'État doit être viable et ne pas dépendre des autres États, ce qui nécessite une bonne organisation de la relève et la nomination de dirigeants compétents. La mise en place d'une base d'imposition fiable est également essentielle pour maintenir les institutions publiques en place. Il est important de pouvoir compter sur le soutien financier international pendant de longues périodes, car toute interruption soudaine dans l'aide et les transferts financiers peut avoir des effets catastrophiques sur l'économie d'un pays.

53. Enfin, la pandémie de COVID-19 a accéléré la transition numérique de l'administration, qui va continuer à s'accroître et à influencer le renforcement de l'État à l'avenir.

IV. Recommandations pour la mise en place d'institutions efficaces afin de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19

Ne pas faire de laissés-pour-compte

54. Comme indiqué précédemment, la lutte contre la pandémie de COVID-19 suppose la coopération entre les pouvoirs publics et les citoyens sur tous les aspects de la société à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne la mise en place d'institutions de santé efficaces. Quand des pays sont laissés de côté, ils constituent le maillon faible de la chaîne qui lutte contre la COVID-19. Les États doivent collaborer pour éliminer la pandémie et reconstruire en mieux tout en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Les politiques de lutte contre la pandémie ne devraient pas être discriminatoires ou injustes, mais favoriser, au contraire, la collaboration et la solidarité régionales et mondiales, et encourager la distribution équitable de vaccins. Il faut, de toute urgence, réduire les disparités criantes dans les moyens dont disposent les pays pour lutter contre la pandémie et vacciner leur population. C'est également un bon moyen d'atténuer les chocs provoqués dans les marchés boursiers, financiers et de l'emploi.

Mettre en place des institutions efficaces pour garantir une éducation de qualité

55. Il est important que les pays mettent en place des institutions efficaces capables de fournir une éducation de qualité élevée. Il est possible d'atteindre ce but en gérant de façon efficace les établissements d'enseignement, en montrant la voie à suivre et en insufflant le sens des responsabilités ainsi qu'en élaborant des systèmes de gestion axés sur les résultats scolaires et leur contrôle. Il est également possible d'associer les communautés locales à la gestion des établissements d'enseignement, de renforcer les relations avec l'ensemble des parties prenantes et d'encourager le soutien qu'elles se manifestent, ainsi que de mettre en place des structures permettant aux institutions d'entrer en contact avec les étudiants et leurs parents, et de les faire participer à la prise de décision. Les États devraient garantir une allocation budgétaire fiable et appropriée pour ces institutions. Par ailleurs, il est essentiel de mettre en avant l'utilisation de technologies telles que les tablettes et les tableaux interactifs afin d'améliorer l'interaction entre les apprenants et les enseignants, de créer de meilleures conditions d'enseignement et de donner les moyens aux enseignants tout en perfectionnant leurs compétences. De plus, on peut avoir recours à des programmes réduisant le coût de la scolarisation et encourageant la fréquentation scolaire. À cet égard, il conviendrait d'adopter plus largement le modèle des écoles amies des enfants.

56. L'éducation joue un rôle central dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que dans l'utilisation durable des ressources naturelles. La réduction des déchets et de la pollution, le recyclage des matériaux et l'utilisation de produits et de services qui ne sont pas nocifs pour l'environnement doivent être accélérés en renforçant l'éducation dans ces domaines à tous les niveaux et dans des matières comme la science de l'environnement ou l'enseignement civique en les adaptant notamment aux besoins des filles et des femmes dans les pays en développement. Ces dernières jouent, en effet, un rôle essentiel dans la collecte des ressources naturelles, dont l'eau et le bois de chauffage, et dans l'agriculture à petite échelle, pour l'utilisation et la consommation du ménage.

Mettre en place des institutions efficaces pour parvenir à l'égalité des sexes

57. Il faut encourager davantage l'intégration des questions de genre. Cela consiste à prendre en compte ces questions dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des dispositions réglementaires et des programmes de dépenses en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre la discrimination²⁵. Il est ainsi possible d'améliorer le bien-être et de créer une société plus durable et juste socialement. Les principaux éléments à envisager sont une préparation appropriée, des ressources suffisantes, la participation des parties prenantes, la production de connaissances et l'expertise sur les questions de genre.

58. Il est nécessaire que les politiques et les législations nationales soient transposées aux niveaux des institutions et des entreprises afin de renforcer la responsabilisation sur les questions de genre. D'autre part, il devrait exister un engagement politique et un cadre juridique pour améliorer la qualité de l'élaboration des politiques, le fonctionnement des institutions et l'efficacité des processus afin que les politiques répondent mieux aux besoins des citoyens de tous les genres²⁶. Les institutions doivent multiplier les efforts pour encourager la participation équitable des citoyens de tous les genres à tous les niveaux de la prise de décision et garantir ainsi une égalité des chances, de reconnaissance et de statut ainsi qu'un partage équitable des bénéfices du développement. La formation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes doit être continue, régulièrement mise à jour et mieux adaptée aux activités opérationnelles.

59. Les compétences, les attitudes et les comportements des prestataires de services devraient dénoter une réceptivité aux besoins et aux droits des femmes. Il faut, en outre, que les institutions utilisent des données ventilées par sexe lorsqu'elles prennent des décisions afin de bénéficier d'un point de vue plus éclairé sur une question ou une situation ainsi que de pouvoir déceler les différences et les inégalités de genre et y remédier.

Mettre en place des institutions efficaces pour protéger les écosystèmes et soutenir la lutte contre les changements climatiques

60. Il faudra mettre en place des institutions efficaces pour préserver les écosystèmes et les ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques. Nous avons besoin d'outils de mesure et d'indicateurs nouveaux permettant de surveiller l'évolution du capital naturel afin de déterminer les tendances et les lieux qui nécessitent des interventions ciblées.

²⁵ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, « What is gender mainstreaming? » (s. d.). Consultable à l'adresse suivante : <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/what-is-gender-mainstreaming>.

²⁶ Ibid.

61. L'éducation et l'autonomisation des communautés locales, sans oublier celles des femmes, joueront un rôle important, notamment dans la surveillance et la collecte des données, de même que les initiatives pour la restauration et l'amélioration des conditions de l'environnement. Il serait bon d'intégrer des éléments locaux spécifiques dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux afin de sensibiliser aux problèmes environnementaux, tels que le changement climatique et la perte de biodiversité, et de concevoir des mesures qui renforcent la conservation, l'utilisation durable et la résilience, notamment en donnant les moyens aux communautés de s'adapter et d'innover pour leur bien-être.

62. Des multipartenariats impliquant toutes les parties prenantes concernées seront essentiels pour protéger et restaurer les écosystèmes marins et terrestres, lutter contre la pollution et réglementer l'utilisation des ressources. Il convient d'encourager des partenariats prolongés, qui s'appuieront sur de nouveaux modèles de financement, de nouvelles méthodes d'évaluation des écosystèmes (afin de mobiliser des fonds, en partie auprès du secteur privé) et de nouvelles solutions telles que l'utilisation d'infrastructures naturelles pour réduire la pollution, restaurer les conditions de l'environnement et protéger contre les risques naturels. Il est aussi possible de s'appuyer sur les nouvelles méthodes d'évaluation du capital naturel pour financer et conclure des partenariats afin de mettre en œuvre des solutions durables.

63. Il faut profiter de l'élan sans précédent qui porte la lutte contre les changements climatiques, conforté par un certain nombre d'engagements de pays et d'entreprises, pour promouvoir les accords collectifs susceptibles d'attirer davantage de participants à cette lutte et pour encourager la communauté internationale à proposer aux pays en développement un financement de l'action climatique et des transferts de technologies afin de les aider à redoubler d'efforts.

Encourager un meilleur emploi de la technologie numérique afin d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable examinés

64. La transformation numérique prend place et s'opère dans des processus politiques, sociétaux et économiques plus larges²⁷. Les modèles économiques fondés sur l'extraction de données, les concentrations du pouvoir et la propagation virale des informations fausses et trompeuses sont caractéristiques de la phase actuelle de cette transformation. Pour les acteurs privés et étatiques, les outils numériques représentent également un moyen inédit de pénétrer dans la vie quotidienne des gens, notamment la santé et l'éducation ainsi que d'autres aspects. La transformation numérique pourra tout aussi bien procurer d'énormes avantages à long terme que créer d'importantes perturbations dans de nombreux domaines. On le voit bien dans l'adoption rapide, depuis le début de la pandémie de COVID-19, des outils numériques par le secteur de l'éducation du monde entier. Améliorer la conception des institutions peut encourager une meilleure utilisation de la technologie numérique à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable examinés.

V. Recommandations, engagements et mesures de coopération pour favoriser un relèvement durable, résilient et inclusif après la pandémie de COVID-19 et faire progresser la mise en œuvre intégrale du Programme 2030

65. « Reconstruire en mieux » devrait pouvoir se comprendre également comme « construire en mieux pour l'avenir », ce qui peut notamment être accompli en

²⁷ Ilona Kickbusch et coll., « *The Lancet and Financial Times Commission on governing health futures 2030: growing up in a digital world* », 24 octobre 2021.

renforçant la résilience des institutions publiques pour améliorer leur capacité à affronter les crises sociétales futures. Cela suppose d'appliquer des méthodes de prévision telles que la planification par scénarios, le tour d'horizon prospectif et la projection dans l'avenir. L'Union européenne encourage la résilience et la prospective stratégique au moyen, par exemple, d'analyses d'impact des réglementations et de propositions de prêts et de subventions d'une valeur supérieure à 700 milliards d'euros à ses 27 États membres. Ils peuvent ainsi investir dans les transitions écologique et numérique, à hauteur de 37 % pour l'action climatique et de 20 % pour la transition numérique, selon les objectifs convenus. Elle dispose également d'un fonds spécialement conçu pour garantir une transition juste.

66. Les infrastructures et les outils numériques se sont révélés d'une extrême importance dans la lutte contre la pandémie et continueront d'être nécessaires, notamment pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. La transition numérique peut améliorer considérablement l'efficacité des pouvoirs publics, accélérer la fourniture des services publics et faciliter la communication avec tous les citoyens. Les plateformes de médias sociaux sont devenues la source principale d'information et de savoir, non seulement pour les jeunes, mais pour la plupart des gens. Elles ont fortement accéléré la distribution des informations essentielles tout en facilitant la propagation des informations fallacieuses et des théories qui cherchent à saper la confiance dans les institutions démocratiques et à les déstabiliser. De ce fait, elles peuvent, aussi bien, aider les institutions et les gouvernements à réaliser les objectifs du Programme 2030 que saper leurs efforts, d'autant plus que la responsabilité de ces plateformes sur ce qu'elles publient est limitée ou inexistante²⁸. Dans le compromis entre la garantie de la liberté de communication et la lutte contre la propagation des informations fallacieuses, le temps est peut-être venu de renforcer la coopération mondiale contre les abus des médias sociaux.

67. Les questions éthiques plus générales que posent les nouvelles technologies et leur utilisation responsable dans, pour et par le secteur public doivent alimenter le débat international sur l'avenir des pouvoirs publics à l'ère numérique. Le renforcement de la confiance à l'époque du numérique porte sur divers aspects : la confiance dans la capacité des gouvernements à fournir des services efficaces par rapport au coût ; la confiance dans la capacité des institutions à garantir la fourniture de ces services de façon équitable et sans exclure personne, en particulier ceux qui en ont le plus besoin ; et la confiance dans la capacité de la démocratie à réduire les risques de désinformation et de clivage. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies constitue une plateforme essentielle pour résoudre les questions fondamentales, notamment en encourageant une conception axée sur la personne de l'intelligence artificielle, en respectant les droits de l'homme et en veillant à ce que la transition numérique ne laisse personne de côté. Par exemple, l'adoption de la première Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle à l'échelle mondiale constitue une avancée importante vers la réglementation de l'ère numérique²⁹.

68. « Construire en mieux et plus solidement pour l'avenir » peut également s'appliquer à ces pans de la vie sociale et économique qui n'ont pas été bouleversés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et par la crise climatique actuelle. Toutefois, les missions, les moyens, les méthodes de travail et le personnel du secteur public ont subi des changements radicaux, dans certains pays plus que d'autres. Les traits caractéristiques de cette nouvelle donne combinent les nouveaux points forts

²⁸ Yaël Eisenstat, « How to hold social media accountable for undermining democracy », *Harvard Business Review*, 11 janvier 2021 ; et Lisa Schirch, éd., *Social Media Impacts on Conflict and Democracy: The Tectonic Shift*, Routledge, Londres, 2021.

²⁹ Adoptée en novembre 2021 à la Conférence générale de l'UNESCO.

mentionnés dans les paragraphes précédents et les nouveaux points faibles correspondants, auxquels il convient de remédier.

69. Premièrement, il y a la nouvelle reconnaissance du rôle crucial que jouent les institutions publiques en créant de la valeur, en réintégrant certains services dans les services publics en faveur du développement durable et en fournissant des autorités de réglementation efficaces et transparentes pour assurer le bon fonctionnement des marchés et de l'état de droit. Il ne faut néanmoins pas oublier de renforcer ce rôle par des partenariats avec la société civile, le secteur privé, et les milieux universitaires et scientifiques.

70. Deuxièmement, une administration publique efficace doit tirer les leçons des erreurs passées en matière de gestion des crises, tant sur le plan pratique que théorique. Les crises ne sont pas permanentes, et leur gestion devrait être limitée. Les gouvernements ne devraient pas hésiter à repasser, aussitôt que possible, d'une gouvernance de crise à un mode de gouvernance normal tout en conservant la nouvelle capacité supplémentaire de revenir rapidement à la première, si la situation l'exige. Cela constitue une mise à l'épreuve de la responsabilité des dirigeants politiques, car la gestion des crises confère de nouveaux pouvoirs, mais ceux-ci ne devraient pas être conservés au-delà d'un délai raisonnable ni entraîner d'abus.

71. Troisièmement, la crise a obligé de nombreux fonctionnaires à télétravailler, et il se peut qu'ils doivent continuer à le faire partiellement à l'avenir. Ils ont ainsi acquis une plus grande souplesse et ont gagné du temps sur leurs déplacements domicile-travail. Toutefois, il faut désormais trouver un nouvel équilibre entre le télétravail et le travail en présentiel dans les administrations afin de pouvoir servir tous les citoyens avec intégrité et transparence, et sous la supervision d'une personne indépendante. Cela doit concerner tout particulièrement les fonctionnaires travaillant dans le secteur de la santé et de l'éducation qui, dans un marché de l'emploi et un environnement de travail en pleine évolution, interagissent directement avec les citoyens.

72. Quatrièmement, les fonctionnaires sont confrontés à de nouvelles difficultés liées à la gestion des crises, à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'application des politiques de lutte contre les changements climatiques. Il est nécessaire d'encourager un changement de mentalité et de comportement dans les institutions publiques afin de mieux préparer à la complexité et aux incertitudes liées à ces domaines³⁰. Il faut ajuster, à tous les niveaux de gouvernance, les compétences et les valeurs aux exigences actuelles et futures.

73. Il faudra toutefois remédier aux causes profondes et persistantes des conflits et de l'exclusion, notamment l'illégitimité de l'État, l'abus de pouvoir, les inégalités et la pauvreté. Les pouvoirs publics et les institutions multilatérales ont la capacité d'apporter les changements politiques à long terme qui sont nécessaires dans les stratégies de développement pour faciliter l'inclusion.

74. La pandémie de COVID-19 n'est pas seulement une crise sanitaire, humanitaire et socioéconomique, c'est une crise de gouvernance, qui met à l'épreuve la résilience des systèmes et des institutions de gouvernance. Le manque de mécanismes de détermination des responsabilités et de contrôle suffisants lors des phases de réaction en cas de crise et de relèvement augmente fortement le risque de corruption. Il est important d'intégrer la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption dans les priorités de la réaction, mais aussi dans celles du relèvement. Il faudrait

³⁰ Il est possible de consulter les pratiques recommandées dans l'ouvrage du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Changing Mindsets to Realize the 2030 Agenda for Sustainable Development: How to Promote New Mindsets and Behaviors in Public Institutions to Implement the Sustainable Development Goals*, publication des Nations Unies, 2021.

chercher à renforcer les dispositifs de gouvernance, à promouvoir la responsabilité sociale et le rôle de la société civile, et à profiter des avantages que présentent la technologie et l'innovation pour renforcer la transparence et l'ouverture. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des administrations en matière de planification et de coordination stratégiques dans la gestion des interventions publiques.

75. Une administration publique, une gouvernance et des institutions compétentes sont nécessaires à la coordination de politiques viables. Si les institutions ou les structures publiques sont faibles, le secteur public demeure exposé aux pressions externes, dont la corruption et la répression de la part de régimes qui veulent avant tout consolider leur propre pouvoir, ce qui s'oppose à une gouvernance efficace et inclusive.

76. Afin de réaliser efficacement les objectifs de développement durable examinés aux niveaux national et infranational, il faut pouvoir disposer d'institutions publiques de qualité élevée et replacées dans leur contexte ainsi que d'un système de gouvernance doté de mécanismes de suivi des progrès, notamment en s'appuyant sur des indicateurs pertinents. Les indicateurs officiels employés actuellement pour les objectifs pourraient, en effet, être améliorés. Comme il reste peu de temps avant 2030 et donc pour concevoir de nouveaux indicateurs officiels, les pays pourraient utiliser des indicateurs secondaires en complément du cadre mondial d'indicateurs. Même s'ils manquent parfois de données statistiques ou d'évaluations de qualité sur lesquelles s'appuyer, certains organismes nationaux de statistiques estiment qu'utiliser ces données ou ces évaluations permet de procéder à un contrôle plus équilibré et pourrait accélérer la maturation des indicateurs officiels pour les objectifs.

77. La légitimité de certains gouvernements est remise en cause par la méfiance des citoyens. La compétence technique des fonctionnaires est une condition nécessaire mais insuffisante pour inspirer la confiance. La confiance repose notamment sur la communication d'informations claires et vérifiées, comme des statistiques fiables concernant le taux de vaccination de la population.

78. Le développement de réseaux locaux de gouvernance et la conclusion de partenariats de proximité sont deux moyens possibles d'établir un climat de confiance et de permettre aux pouvoirs publics et aux citoyens de construire ensemble pour l'avenir après la pandémie de COVID-19. Depuis le début de la pandémie, l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis a organisé plusieurs activités avec diverses parties prenantes pour faire connaître et mettre en avant les meilleures pratiques employées, notamment en Afrique, par les gouvernements locaux et régionaux, qui sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie.

79. Cette pandémie ainsi que d'autres crises récentes ont permis de constater que les divers niveaux de gouvernance doivent collaborer s'ils veulent fournir les services et la protection dont ont besoin leurs citoyens. Dans des pays comme l'Inde, une solide gouvernance infranationale, en particulier au niveau local, a été essentielle pour permettre aux mesures sanitaires destinées à lutter contre la COVID-19 d'atteindre les patients. Les États disposant de gouvernements locaux forts, tels que le Kérala, ont été bien plus efficaces dans la lutte contre la pandémie que les États où les gouvernements locaux étaient dépourvus de pouvoirs fiscaux et administratifs. Nonobstant la COVID-19, une intervention efficace des gouvernements locaux sera essentielle pour régler de nombreux défis mondiaux majeurs, mais cela ne sera possible que si la coordination et la coopération intergouvernementale sont améliorées. Il faudra, pour ce faire, mettre en place de nouvelles institutions fédérales, qui créeront des espaces officiels de coordination et de coopération sur tous les niveaux de gouvernement. Dans le cadre de leur gestion de la crise, de nombreux pays ont créé des comités spéciaux à plusieurs niveaux ou d'autres formes de collaboration

entre le gouvernement national et les divers niveaux de la collectivité territoriale. Dans les régions où s'appliquent des règles ou des accords supranationaux, le niveau régional appartient à l'architecture de gouvernance à plusieurs niveaux. Ces nouveaux mécanismes institutionnels qui favorisent une collaboration rapide et efficace devraient en partie être conservés après la crise ou, du moins, rester, d'une certaine façon, latents et prêts à être utilisés de nouveau si nécessaire, ce qui renforcerait la résilience institutionnelle des gouvernements et des sociétés dans leur ensemble.

80. La coopération internationale démultiplie les efforts des pays individuels dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et le relèvement qui s'ensuit : elle n'est pas simplement utile, elle est indispensable. Il est essentiel de lutter contre cette menace commune, et d'encourager et de faciliter un relèvement inclusif et durable. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'un multilatéralisme inclusif, fait de coopération, d'action collective et de principes communs, tout en respectant les différences des peuples ainsi que leurs valeurs communes. Elle a également fait ressortir de nouvelles vulnérabilités dans la gouvernance multilatérale et la nécessité de trouver un équilibre entre les intérêts nationaux, les besoins à l'échelle mondiale et les difficultés que rencontrent les pays sur leur territoire en matière de coordination infranationale et de négociation fédérale. En 2020, les pays ont rapidement fermé leurs frontières, peut-être pour la première fois dans l'histoire contemporaine. Les institutions mondiales et multilatérales doivent maintenant relever de nouveaux défis, dont le plus frappant est celui de l'équité vaccinale, qui semble être la seule façon de lutter efficacement contre la COVID-19, comme l'a montré l'émergence du variant Omicron.

VI. Messages clés susceptibles d'être repris dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du forum politique de haut niveau de 2022

Il est essentiel de mettre en place des institutions publiques efficaces et solides afin de réaliser les objectifs de développement durable et de construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de COVID-19

81. Reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite l'édification d'institutions efficaces à tous les niveaux : mondial, régional, national et infranational. Plusieurs conditions doivent être réunies : une volonté politique, un changement de mentalité, des engagements, une sensibilisation et des connaissances. Il est nécessaire que tous les pays coopèrent, notamment en matière d'échange de données et d'informations, de transition numérique, de distribution de vaccin, et d'éducation et de formation.

Il est capital, et dans l'intérêt de toutes les nations, d'aider les pays en développement à améliorer la résilience et la souplesse de leurs économies, de leurs infrastructures matérielles et sociétales et de leurs institutions publiques pour lutter non seulement contre la COVID-19, mais aussi contre tout choc futur

82. Il est impossible d'atteindre les objectifs de renforcement des institutions à l'appui des objectifs de développement durable sans avoir enrayé la pandémie de COVID-19, au moins à court terme, et trouvé une solution appropriée à la situation désespérée des pauvres dans le monde. À compter d'aujourd'hui, nous avons besoin de mesures axées sur le relèvement, ce qui implique de se concentrer sur la réouverture et la reconstruction, de manière durable, des économies. Parmi ces mesures devraient figurer un soutien aux pays en développement dans leurs efforts continus pour réaliser les objectifs de développement durable, et pour lutter contre la

pandémie de COVID-19 et s'en relever, grâce notamment à la gestion du niveau de leur dette, à la reconstruction de leur économie et, en particulier, à l'amélioration de leur secteur de la santé. Il ne sera possible de mettre un terme à cette pandémie qu'en soutenant les pays les plus faibles et en ne laissant personne de côté.

Des investissements sont nécessaires dans la fonction publique pour mettre les compétences et les valeurs à la hauteur des défis

83. Il faut améliorer la gestion des crises afin de surmonter la pandémie actuelle et les difficultés futures ainsi que de développer les compétences pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Ces compétences et ces valeurs doivent être renforcées dans la fonction publique, notamment les compétences techniques nécessaires à l'application des politiques en matière de lutte contre les changements climatiques. La sensibilisation aux objectifs, l'importance fondamentale de la coopération pour la cohérence des politiques et le rôle des dirigeants seront essentiels pour la formation des membres existants du personnel et pour l'embauche de nouveaux membres qualifiés. Il convient d'envisager la transition numérique comme un outil précieux, combinant inclusion, durabilité, éthique et humanité, pour être vraiment au service des personnes. Conçue de cette façon, la transition numérique du secteur public nécessite des ressources, des compétences et des infrastructures. Il faut déterminer quels sont les besoins et les priorités au niveau mondial, sans oublier que plus de 3 milliards de personnes dans le monde n'ont pas de connexion à Internet, notamment la plupart des Africains.

La coopération mondiale et la solidarité sont cruciales, et tous les pays devraient collaborer pour lutter contre le virus et garantir une distribution équitable des vaccins, tout en veillant à ce que personne ni aucun pays ne soit laissé de côté

84. La coopération mondiale devrait associer tous les pays et porter notamment sur l'échange de données et d'informations ainsi que sur la distribution équitable des vaccins. Par ailleurs, la COVID-19 se moquant des frontières, les mesures de lutte à court terme d'un pays donné qui ne tiennent pas compte de ce que les autres pays font ou ne font pas dans ce domaine pourraient se révéler contre-productives sur le long terme. À cet égard, ce sont le contrôle et la coordination efficaces des organisations multilatérales qui permettront de mettre en place une coopération fructueuse.